



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
jeanmichel.garric@ledepartement82.fr

N° 2018 - 15 76

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur Barillot en date du 4 octobre 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Monsieur Barillot, résidant 82 route de chez Baron, 16300 Barbezieux, constitué d'un couteau pliant à fruit, lame en argent et manche en nacre, Sheffield, 1902-1903, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 12 OCT. 2018

Le Président